

raient un silencieux, tout comme ils exigent maintenant une clôture sans bruit, mais nous ne leur ferons pas ce plaisir-là.

Au cours de discussions privées, j'ai découvert que bon nombre des députés de l'arrière-ban, surtout parmi les nouveaux, sont mécontents des débats à la Chambre. Je voudrais faire trois remarques à ce sujet. Certains vis-à-vis estiment que le gouvernement a été élu lors d'élections générales, qu'il a reçu pour quatre ans du peuple canadien le pouvoir et l'autorité de tout régler et de gouverner. Ainsi, à leur avis, le gouvernement n'a qu'à gouverner, et les débats à la Chambre des communes sont sans importance. De fait, nos collègues d'en face qui sont de cet avis—ils ne le sont pas tous, mais certains le sont—veulent détruire le régime parlementaire du gouvernement responsable. C'est clair comme le jour. Ils ont peut-être de bonnes intentions, mais ils constituent une menace pour une société libre.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, certains vis-à-vis trouvent les débats de la Chambre ennuyeux, en partie parce qu'ils ne peuvent y participer, et en partie parce qu'ils estiment que le gouvernement ne leur permet pas de jouer ici de rôle valable. Voilà pourquoi ils s'ennuient; le temps consacré aux délibérations de la Chambre leur paraît interminable. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je leur dirais que le Parlement n'a pas vraiment été conçu pour leur bon plaisir, pour les divertir ou les intéresser. Le Parlement, la Chambre, ont pour objet de permettre aux propositions du gouvernement d'être examinées et débattues, et au besoin critiquées, pour donner au public le temps de se renseigner et de réagir à ce que le gouvernement propose comme projets de loi.

● (3.40 p.m.)

Aux honorables vis-à-vis qui trouvent les débats de la Chambre trop longs, je dirai que l'article 75c proposé ne répondra pas à leurs espoirs. En fait, l'article 75c du Règlement ne réduira pas la durée moyenne des débats à la Chambre. Il permettra au gouvernement d'écourter certains débats qu'il importerait peut-être énormément de poursuivre, mais l'article 75c ne permettra pas au gouvernement de réduire la durée moyenne du débat. A vrai dire si le gouvernement adopte l'article 75c, et l'applique, il est fort probable que cela provoquera à la Chambre, à maintes occasions, un débat qui n'aurait pas eu lieu autrement. La seule façon dont on pourra relever encore le niveau de la discussion à la Chambre et accroître son efficacité, ce sera par la

collaboration et l'adoption de règles qui auront l'adhésion de la Chambre en général, comme celles adoptées en décembre dernier.

Je dis bien sincèrement que l'article 75c du Règlement ne permettra pas de réaliser les objectifs des honorables vis-à-vis que les discussions à la Chambre impatientent.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Je crains que certains honorables vis-à-vis ne se soient leurrés. L'article 75c du Règlement ne devrait pas être adopté, premièrement parce qu'il ne réalisera pas les objectifs que visent certains députés de l'arrière-ban, pas plus d'ailleurs que celui auquel paraît-il, songe le président du Conseil privé (M. Macdonald): permettre au gouvernement de faire adopter un programme plus étendu. Aucun parlementaire d'expérience ne pourrait vraiment déclarer à la Chambre que l'adoption de l'article 75c permettra en fait au gouvernement de faire adopter un programme législatif plus vaste. Tout ce qu'il fera, c'est d'engager la Chambre sur une voie dangereuse.

Les honorables vis-à-vis ont peut-être noté un événement qui s'est produit hier à la Chambre des communes britannique à la suite de l'application de la guillotine. Je ne songe pas à lancer des projectiles au président du Conseil privé (M. Macdonald). Il y a trop peu de choses que je consentirais à gaspiller ainsi. Mais voilà le genre de réaction que l'on provoque même dans l'un des parlements les plus civilisés du monde. L'article 75c ne donnera pas les résultats escomptés par le gouvernement, mais va tout simplement nuire à l'efficacité du Parlement. En second lieu, le gouvernement n'a pas prouvé, de toute façon, la nécessité d'abattre plus de besogne, de procéder à une réforme radicale de cette Chambre du Parlement pour pouvoir y faire adopter un programme important. Je prie n'importe lequel de nos vis-à-vis de nous dire quel programme important a été retardé par le Parlement. L'un des grands problèmes qui se posent au pays, de nos jours, c'est celui de la réforme constitutionnelle. Le Parlement a-t-il retardé le progrès d'une réforme constitutionnelle? Nous savons tous que le Parlement a été écarté des discussions relatives à la réforme constitutionnelle, en raison de l'étroit esprit de parti du premier ministre (M. Trudeau) en ce qui touche à cette question. Voilà plus d'un an et demi que cela dure. Quel en est le résultat? Comme il semble maintenant que les consultations du premier ministre et du gouvernement, dans le domaine constitu-